



25^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

4 et 5 septembre 2021

PRE REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER
25^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL
4 et 5 septembre 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 5 juillet 2021 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Lundi 5 juillet 2021
Clôture des engagements :	Lundi 23 août 2021 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 28 août 2021
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 29 août 2021 de 9h00 à 18h00 et le Samedi 4 septembre 2021 de 9h00 à 19h00
Vérifications des documents :	Samedi 4 septembre 2021 de 14h00 à 18h00 Aire événementielle à AURILLAC
Vérifications des voitures :	Samedi 4 septembre 2021 de 14h30 à 18h30 Aire événementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 4 septembre 2021 à 14h30
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 4 septembre 2021 à 18h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 4 septembre 2021 à 20h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 4 septembre 2021 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 5 septembre 2021 à 7h30
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 5 septembre 2021 à 13h33
L'ordre des départs sera :	voitures modernes – VHC – VHRS - ENRS
Vérifications finales :	Dimanche 5 septembre 2021 à l'arrivée du rallye - Garage AMS 129, av de Conthe 15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 5 septembre 2021 PC Course Aire événementielle AURILLAC: 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 5 septembre 2021 – 1/2 heure après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent – Aire événementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 25^{ème} Rallye Régional du Cantal 2021 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° le
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° le

COMITE D'ORGANISATION

Présidents : Francis VERBIGUIE et Julien CHABOT

Membres : Comité directeur de l'ECURIE DES VOLCANS

Secrétariat du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 AURILLAC

Téléphone : 06.80.53.10.10 06.30.69.66.33

Permanence du rallye :

- 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac, de 8H00 à 19H00, jusqu'au 3 septembre 2021
- puis à l'Aire événementielle à AURILLAC les 4 et 5 septembre 2021 Tél : 06.80.91.84.82

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ECURIE DES VOLCANS 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :

en attente

Membres du Collège :

Michel BEAULATON 3816/1613

Didier TREBOSC 20791/0904

Directeur de course :

Thierry DUPECHER 3564/1606

Directeurs de course adjoints PC

Michel DESMARIE

Directeurs de course adjoints PC

Charlotte BLANC 154262/0915

Directeurs de course & adjoints aux ES :

ES 1/3/5

Serge DEBENEDETTI 220687/1004

Adjoint

Guy ANDRIEU 144925/0906

ES 2/4/6

Patrick VAUDOUR 228853/0915

Adjoint

Hervé SALLIER 166202/

Informatique classement :

Cédric VALENTIN 190616/0805

Médecin chef :

Dr Christine LESPIAUCQ 46465/1602

Commissaires techniques :

André BOIVIN 3572/1607

Didier GENRIES 228242/1613

Jacques MONTJOTIN 8818/1613

Chargés des relations avec les concurrents :

Michel BLANC 20772/1706

Sylvette RAFFIER *stagiaire* 4242/0805

Voiture Tricolore sécurité DC

Christian SIGNORET 2880/1602

Chargé des relations avec la presse :

François VERBIGUIE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25^{ème} Rallye Régional du Cantal 2021 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2021 Coefficient 2
- le challenge 2021 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)

le challenge rallye 2021 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 25^{ème} Rallye Régional du Cantal 2021 doit adresser à **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 23 Aout 2021** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.
Si le maximum des engagés au 4^{ème} Rallye du Cantal VHC (20 voitures), au 4^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 4^{ème} Rallye du Cantal ENRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 25^{ème} Rallye du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre **ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye.

Tout équipage régulièrement engagé, qui annule sa participation après la date de clôture d'engagement aura une retenue de 25 € pour les frais administratifs, sans réponse dans les délais par fax ou email.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 5 septembre 2021 **Aire événementielle à AURILLAC**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 25^{ème} Rallye Régional du Cantal 2021 représente un parcours de 65 Kms

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,800 Km

- ES 1-3-5 CARSAC 6,083 Km
- ES 2-4-6 MARSO 7,520 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu les :

- Dimanche 29 août 2021 de 9h00 à 18h00
- Samedi 4 septembre 2021 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs
- à 1 commissaire par ES

Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL	1 ^{er} 350€	2 ^{ème} 300 €	3 ^{ème} 250 €
GROUPES	1 ^{er} 220 €	2 ^{ème} 150 €	
CLASSES			

1 à 5	6 à 9	10 et +
200,00 €	200,00 €	200,00 €
	120 €	120 €
		80 €

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 100 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs

